



Doit il verbaliser sur place?

Par **emma foata**, le **24/06/2009** à **18:37**

bonjour

j'ai été arrêtée pour telephone au volant. le policier a juste pris mon permis de conduire, puis me l'a rendu. il n'a dressé aucun pv et ne m'a rien fait signer. est il possible que je receive quand meme un pv chez moi?

merci

Par **razor2**, le **25/06/2009** à **07:41**

Oui, c'est possible même si c'est peu probable. Si l'agent n'avait pas de carnet à souche sur lui, il a pu relever votre identité, et pourra ainsi rédiger le pv une fois rentré à la base avant de vous l'envoyer par voie postale. C'est possible, même si cette procédure est quand même rarement appliquée...Il vous a peut-être fait une fleur...

Par **emma foata**, le **25/06/2009** à **15:02**

merci pour cette reponse, je me dis que n'ayant pas donner ma carte grise, ni mon assurance (je cherchais desesperement dans mon sac, finalement je les avais grrr) il m'aurait forcément donné un papier à signer non? pour la présenter dans les 5 jours? il ne m'a rien dit, rien donné. j'ai jamais fait la moindre infraction donc je suis très anxieuse j'aime pas du tout ça

Par **razor2**, le **26/06/2009** à **08:44**

Il ne vous reste plus qu'à attendre....

Par **cram67**, le **30/06/2009** à **10:24**

Tout à fait d'accord avec Razor, et j'ai déjà effectué cette façon de procéder moi-même... pour des infractions graves alors que je n'avais pas le temps de rédiger le pv sur place.

Mais si l'agent à prit votre permis et vous l'a rendu, il y a de fortes chances qu'il a uniquement

vérifier la validité de ce document au fichier.